



MESURE 2

Conforter l'appropriation* des patrimoines et de l'environnement



Long terme



Mesure 1, 3, 4, 5, 9,
10, 12, 22, 23

Depuis sa création, le Parc naturel régional Loire-Anjou-Touraine met en œuvre des actions éducatives et culturelles. Ces projets privilégient une approche sensible, basée sur l'éveil des sens, l'expérience et le contact direct avec le territoire, sa nature, ses patrimoines et ses habitants*. Ils ont un objectif commun : établir une relation intime et positive avec le réel, en particulier la nature. Ils sont source d'épanouissement et de bien-être pour les individus.

Les expériences proposées aux publics sont nourries par les sensibilités, les œuvres et les pratiques de médiateurs : artistes, éducateurs ou acteurs du champ culturel et des patrimoines. Elles contribuent à la prise de conscience de la fragilité du monde et à l'éveil de la société.

Quel que soit son âge ou le contexte de sa vie, chacun a besoin pour se construire d'accéder à des connaissances et expériences sensibles. Pourtant, les habitants de certains secteurs ruraux ou zones fragilisées sont éloignés géographiquement ou socialement de l'offre éducative et culturelle. Cette compréhension des enjeux du territoire est également essentielle à l'action des élus, professionnels ou acteurs économiques. Le renouvellement, la diversification et le rayonnement sur l'ensemble du territoire d'actions adaptées à une variété de publics apparaissent ainsi comme une réelle nécessité.

Enfin, face à l'évolution des publics, au déploiement des dispositifs numériques, les médiateurs sont amenés à comparer, interroger et modifier leurs techniques. De même, l'accélération de la production de connaissances plurielles nécessite d'ajuster en continu les apports et les discours.

Le Parc et ses partenaires sont engagés dans cette voie depuis de nombreuses années. Reste à consolider l'existant et à enrichir les pratiques pour permettre aux individus de mieux appréhender l'histoire passée et actuelle de leur lieu de vie. Cette compréhension donne du sens à leur quotidien et leur permet d'envisager plus sereinement l'avenir. Ces conditions sont propices à leur implication dans des dynamiques individuelles ou collectives répondant aux enjeux de territoire et favorisant la mise en œuvre de la charte.

***Appropriation** : permet de qualifier les rapports et interactions entre des habitants et leur patrimoine, leur environnement. L'appropriation affective est une démarche individuelle qui participe à la construction de l'identité d'un individu et à son épanouissement. L'appropriation cognitive se traduit dans la transmission de connaissances. Enfin l'appropriation identitaire engage des individus dans une vision collective des patrimoines et de l'environnement.

***Habitants** : désigne toutes les personnes qui habitent ou fréquentent le territoire, quel que soit leur statut, leurs fonctions socio-économiques ou leur âge. Ce terme regroupe, les habitants qui vivent le territoire et tendent à se l'approprier, les usagers qui se définissent par l'utilisation de services publics, et les citoyens dès lors qu'ils s'impliquent dans la vie du territoire (Bassand M. 2016).

| Pour le territoire

 **Enjeux**

- Accès de tous aux richesses du territoire.
- Appropriation de leurs facteurs d'évolution.
- Pérennité des pratiques et savoir-faire.
- Épanouissement personnel et collectif.
- Diversité culturelle.

 **Objectifs opérationnels**

- Diffuser et partager la connaissance coproduite à l'ensemble des publics.
- Adapter les projets à chaque public cible.
- Favoriser la rencontre des habitants avec le territoire, ses femmes et ses hommes, ses patrimoines et ses projets.
- Soutenir et diffuser la création et la médiation culturelle comme éducative.
- Enrichir, expérimenter et transférer des pratiques de médiation scientifique et culturelle.
- Créer un attachement au territoire, favoriser la compréhension de ses enjeux.

 **Rôle du syndicat mixte du Parc et propositions d'actions****Connaître** (cf. mesure 1)

Contribution à des programmes de recherche sur la médiation culturelle et l'éducation : participation à des collectifs de scientifiques et d'acteurs travaillant sur les évolutions sociétales et les pratiques éducatives et culturelles.

Veille sur les nouveaux outils de partage de la connaissance numérique : conditions d'accès à une connaissance dématérialisée et étude de potentiels partenariats collaboratifs.

Partager

Partage des connaissances : animation d'outils d'accès aux connaissances ; conception et édition de publications ; actions de communication et formations.

Conception et diffusion d'opérations de médiation scientifique et culturelle pour tous les publics et s'appuyant sur une approche sensible : programmation d'animations, conférences, spectacle, sciences participatives, conception d'expositions thématiques et d'équipements de découverte...

Formation des acteurs culturels et éducatifs : partage d'expertise avec les acteurs du territoire ; valorisation de pratiques existantes ; formations et rencontres intersectorielles des acteurs sur des enjeux du territoire, des techniques éducatives et de médiation.

Faire ensemble

Élaboration de récits multi incarnés et évolutifs dessinant l'histoire passée, actuelle et à venir du territoire : co-élaboration des récits ; capitalisation et diffusion des connaissances et récits produits dans des outils de communication.

Accompagnement de projets éducatifs intégrés au territoire : mise en réseau des acteurs éducatifs du territoire ; soutien aux projets d'établissements scolaires, de structures périscolaires et socio-éducatives ; coordination des interventions.

Expérimentation de pratiques culturelles et éducatives : organisation de temps de formation mutuelle ; co-construction, mise en œuvre et analyse de pratiques innovantes.

Création ou accompagnement d'actions de médiation scientifique et culturelle : réalisation ou soutien de projets culturels de valorisation des patrimoines, mettant notamment en lien nature et culture ; intégration de la démarche artistique dans les projets ; soutien à la création dans le cadre de projets fédérant plusieurs acteurs.

Accompagnement des acteurs dans la formalisation de projets communs de partage des connaissances : mise en place et participation à des centres de ressources numériques ; organisation de temps de formations et de rencontres ; configuration et valorisation des centres de ressources.

Engagements des signataires

dans le cadre de leurs compétences et moyens

État.

- Associer le Parc aux dispositifs de développement culturels et artistiques en lien avec les enjeux de la charte.
- Associer le Parc aux dispositifs d'éducation au développement durable du territoire.

Régions.

- Accompagner le Parc sur les pratiques culturelles et la créativité en lien avec les patrimoines.
- Continuer à soutenir la connaissance et la mise en valeur la mise des patrimoines régionaux.
- Informer le Parc des projets de développement durable mis en place dans les lycées du territoire qu'il accompagne.
- Relayer les projets éducatifs et culturels du Parc.

Départements.

- Informer le Parc sur les projets de développement durable mis en place dans les collèges du territoire qu'il accompagne.
- Valoriser les projets éducatifs et culturels du Parc.
- Informer et associer, dans la mesure du possible, le Parc aux projets de médiation du patrimoine naturel dont ils sont gestionnaires, comme les Espaces naturels sensibles et prendre en compte les projets similaires du Parc.

EPCI et communes.

- Associer le Parc aux projets culturels et éducatifs sur les patrimoines et la transition.
- Contribuer à la mise en œuvre des actions de médiation culturelles et éducatives du Parc sur leur territoire.
- Nourrir leurs projets de pistes prospectives proposées par leurs habitants.
- Informer le Parc sur leurs projets liés à la mobilisation des habitants. Favoriser le transfert de ces expériences.
- Faire connaître les propositions d'intervention et d'accompagnement du Parc.

Partenaires potentiels

Agences Régionales pour la Biodiversité

Associations et organismes culturels

Associations et organismes socio-éducatifs

Associations et organismes environnementaux et patrimoniaux

Associations et organismes emploi et solidarité

Associations sportives et de loisirs

Structures socio-professionnelles

Écoles, universités et laboratoires de recherches

Conseils d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE)

Mission Val de Loire

Bénéficiaires potentiels

Les associations éducatives et culturelles sont valorisées, leurs savoir-faire renforcés.

Les associations, professionnalisées ou non, bénéficient d'outils d'accès aux connaissances leur permettant de les contextualiser, de se les approprier et de développer leurs savoir-faire comme leurs actions. Elles bénéficient de temps de formation et d'échanges.

Les habitants participent à des projets éducatifs à tous les âges.

Les habitants et visiteurs peuvent accéder à une connaissance pertinente et vérifiée. Ils bénéficient de projets de création culturelle, de programmes d'animation adaptés et novateurs, d'actions de valorisation des patrimoines.

Les communes et EPCI bénéficient et participent à des projets de médiation, à un accompagnement dans la mobilisation de leurs habitants. Elles bénéficient du partage d'expériences menées par d'autres collectivités.

Indicateurs de suivi du territoire et d'évaluation des mesures

- Nombre et profils des participants et évolution des fréquentations
- Nombre de partenaires